

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2022/09/20-01-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 20 septembre 2022, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

DECIDE :

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juillet 2022

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 19 juillet 2022, tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 24

Fait à Marseille le 20 septembre 2022,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université



The image shows a blue ink signature of Eric Berton over a circular official stamp of Aix-Marseille University. The stamp contains the text 'Université d'Aix Marseille' and 'AMU' with a star symbol in the center.

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
SEANCE DU 19 JUILLET 2022
APPROUVE LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 SEPTEMBRE 2022**

Étaient présents :

Collège A

BRANDT-POMARES Pascale (*à partir de 14h07*)
BERTON Éric
BOUFFIER Sophie
LEONETTI Georges
GIMENEZ Guy
MOURET Laurence
LATIFI Amel

Collège B

LENGRAND-JACOULET Sophie
DAUDE Hervé
MASOTTI Véronique
PROST Jean-Philippe
RADULESCO Thomas
SIFFREIN-BLANC Caroline
TRANVOUEZ Erwan

Collège BIATSS :

DE SAINTE MARIE Isabelle (*jusqu'à 16h30*)
FORESTIER Frédéric (*jusqu'à 16h55*)
GAUDY Fabrice
MAILLE Laure
ROSA Emmanuelle
TIR Fathia

Collège Usagers :

DEHEE Delphine (*jusqu'à 16h50*)
BROUWER Max (*à partir de 13h43*)
KEBE Malick

Personnalités extérieures :

PHILIPPE Aurélie
BIANCARELLI-LOPES Aurélie

Étaient représentés :

MIQUELLY Véroniquea donné pouvoir àBERTON Eric
GODRON Amaurya donné pouvoir àBERTON Eric
LECCIA Paula donné pouvoir àLEONETTI Georges
SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre a donné pouvoir àLEONETTI Georges
RIBAUD Annea donné pouvoir àMOURET Laurence
BLACHE Philippea donné pouvoir àMASOTTI Véronique
GUENEC André.....a donné pouvoir àROSA Emmanuelle
CATONI Ghjuvana donné pouvoir àBROUWER Max (*à partir de 13h43*)
DEHEE Delphinea donné pouvoir àBROUWER Max (*à partir de 16h50*)

Étaient absents sans représentation :

GENZANA Bruno
DE PONCINS Côme
EL KHANTOURI Fatima

Invités permanents :

TRANKOVA Irina, représentant le Recteur d'Académie d'Aix-Marseille

Membres de droit

CORVELLEC Laurence, Directrice générale des services
DJAMBAZIAN Philippe, Agent comptable

Membres invités

CRIVELLO Maryline – Vice-présidente du Conseil d'administration
VERHAEGHE Damien – Vice-président Richesse humaine et patrimoine
POTIER Jean-Philippe – Directeur général des services adjoint
VOGEL Damien – Directeur général des services adjoint
MORO Jean-Louis – Vice-président en charge de la vie des campus, de la qualité de vie au travail et de la sécurité au travail
CASADO Franck – Chargé des relations sociales (Direction des ressources humaines)
DELAPORTE Philippe – Vice-président Recherche
NICOD Lionel – Vice-président Formation
BOS Pierre – Directeur des affaires juridiques et institutionnelles
CARPENTIER Brigitte – Directrice des affaires financières
SOLDO Edina – Professeure des Universités
MENDEZ Ariel – Vice-présidente déléguée droit-économie-gestion
STOECKEL Karl – Chargé de représentation auprès des institutions de l'Union Européenne
SARACINO Laurence – Directrice de la Recherche et de la Valorisation
DE PONCINS Idoya – Directrice des études et de la vie étudiante
POULIQUEN Isabelle – Vice-présidente déléguée Qualité
LAMOUROUX Sophie – Référente déontologie et laïcité
COLSON Sébastien – Directeur de l'Ecole des Sciences infirmières
MOURET Laurence – Doyenne de la Faculté des Sciences
DURAND Ségolène – Directrice du Développement du Patrimoine immobilier

Rappel du nombre total de membres en exercice convoqués au CA : 36

Quorum :18

Nombre de présents :**23** (+1 à 13h43 ; +1 à 14h07 ; -1 à 16h30 ; -1 à 16h50 ; -1 à 16h55)

Dont nombre de membres représentés (procurations validées) :**7** (+ 1 à 13h43 ; +1 à 16h50)

Nombre de membres absents :**6** (- 2 à 13h43 ; -1 à 14h07 ; +1 à 16h30 ; +1 à 16h55)

Décompte des votants à l'ouverture de la séance : 23+7, soit 30 présents ou représentés.

La séance est ouverte à 13 heures et 17 minutes.

INTRODUCTION

a) Appel

Madame Aurélie BOURCEL de la Direction des affaires juridiques et institutionnelles procède à l'appel.

b) Vérification atteinte du Quorum

Madame Aurélie BOURCEL annonce que le Quorum est atteint.

c) Déclaration préalable du Sgen CFDT

Madame Fathia TIR indique que le SGEN CFDT demande la mise en place de séances comodales, pour le conseil d'administration comme cela peut se pratiquer dans le cadre d'autres instances. Les difficultés de stationnement au Pharo sont mises en cause : AMU doit fournir les moyens nécessaires pour que tous les représentants de l'instance puissent y participer effectivement. AMU, qui choisit le Pharo, siège du Conseil d'administration, se doit de fournir tous les efforts possibles pour garantir une communication techniquement satisfaisante entre les présents et les distants.

d) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2022

Madame Fathia TIR, représentante du SGEN-CFDT, souhaite que soit précisé dans le procès-verbal son arrivée tardive lors de la séance du 21 juin pour éviter une confusion dans la lecture. En effet, elle précise que la position du Sgen CFDT était la même pour les deux nominations votées lors de cette séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

e) Changement de nom de l'Amphithéâtre Z en Amphithéâtre Robert FOUCHET

Monsieur Christophe ALAUX, directeur de l'IMPGT, indique qu'il s'agit d'une proposition qui a été faite et approuvée lors du Conseil d'UFR de l'IMPGT, en consultation avec la famille de Monsieur FOUCHET. Fondateur de l'IMPGT en 1996, il semblait important d'identifier un espace pour lui rendre hommage.

Madame Fathia TIR indique que la CFDT est favorable à ce changement de nom en l'honneur de Monsieur Robert FOUCHET.

Le changement de nom de l'Amphithéâtre Robert FOUCHET est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

f) Nomination d'un Vice-président délégué des relations internationales (article 18-3 Statuts Aix-Marseille Université)

Monsieur le Président indique que la désignation de Monsieur Philippe KNAUTH en tant que Vice-président délégué aux relations internationales, relève de sa compétence propre comme le précisent les Statuts, et qu'elle fait suite à celle de Monsieur Jean-François MARCHI. Il précise que sa lettre de mission est en cours de rédaction, en collaboration avec Jean-François MARCHI.

Monsieur Philippe KNAUTH est invité à se présenter : il est professeur de Chimie à la Faculté des Sciences. Il ajoute qu'il est ravi et honoré de rejoindre l'équipe présidentielle. Il indique qu'il travaillera notamment sur les relations entre CIVIS et A*MIDEX. Il remercie le Président de cette proposition.

1. SUJETS D'ACTUALITÉ ET D'ORIENTATION GÉNÉRALE CONCERNANT LA POLITIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

a) Actualités de l'établissement

1.a.1. Approbation de la création de la Fondation Méditerranéenne Innovative Narratives Competence Center for cultural and Creative Industries dite « Fondation MIN4CI » et approbation de ses statuts

Madame Edina SOLDÓ explique qu'il s'agit d'un projet de transformation de la Fondation MIN4CI en Fondation Partenariale. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la participation d'AMU au consortium européen qui vient de remporter l'appel à projets de la communauté d'innovation dans le champ des industries culturelles et créatives.

Un projet déposé en octobre 2021 incitait les consortiums européens à présenter leur candidature pour exploiter une *Knowledge and Innovation Communities (KIC)* pendant 15 ans. Une KIC est une communauté d'innovation, de savoirs et de connaissances, qui se structure comme un réseau européen stratégique, pour porter des projets de recherche et développement, de formation et d'accompagnement à la structuration d'entreprise.

Il existait préalablement 8 KIC et il a été décidé d'en créer une nouvelle dans le champ des industries culturelles et créatives. Cette KIC a vu le jour très récemment puisque la décision a été favorable le 22 juin 2022.

Cette KIC aura pour rôle de renforcer et de soutenir le secteur des industries culturelles et créatives, c'est-à-dire d'accompagner des projets du domaine, qui ont un fort potentiel économique et stratégique.

En effet, 80 % de ce secteur d'activité est animé par de petites entreprises ou des organisations à but non lucratif : il représente plus de 7,6 M d'emplois en Europe et plus de 4 % du PIB européen.

Ce secteur d'activité est en plein essor dans les stratégies de développement de par ses impacts économiques et sociétaux.

Le projet intervient dans un contexte marqué par un certain nombre de crises, et a pour but d'accompagner les entreprises à y faire face.

Pour répondre à cet appel à projets, 5 consortiums se sont positionnés et c'est le consortium ICE, dont AMU est membre, qui l'a remporté. Ce consortium très solide est représenté par 50 membres et il est dirigé par l'association Fraunhofer-Gesellschaft, coordonné par Monsieur Bernd FESEL et l'équipe d'ECBN, c'est-à-dire l'ensemble des acteurs nécessaires au bon fonctionnement de cet écosystème.

Madame Ariel MENDEZ ajoute que si AMU participe à cette KIC, elle n'y participe pas seule : c'est le hub MIN4CI qui a adhéré au consortium ICE. Ce hub est constitué de 4 entités : la Région SUD, AMU, Avignon Université et l'Université Côte d'Azur.

Par ailleurs, l'adhésion de MIN4CI au consortium ICE a résulté d'un processus de sélection parmi plusieurs universités. Ce hub a donc une identité qui fédère à la fois des organisations académiques et une collectivité territoriale, ce qui démontre une ambition de travailler de manière collaborative. De plus, MIN4CI a apporté au consortium des partenaires associés intéressants : d'autres universités européennes, le Festival d'Aix-en-Provence, etc.

Le projet a été déposé en mars, la réponse a été obtenue le 22 juin et le projet sera officiellement lancé en octobre 2022, avec un budget global de 150 M€.

La première année sera une année de structuration générale, avec un budget de 6 M€.

À partir de 2024, 150 M€ au total seront alloués.

La délibération porte sur la création d'une Fondation Partenariale et la validation de ses Statuts, et notamment sur la qualité de membre fondateur pour AMU.

Monsieur Erwan TRANVOUEZ demande si le périmètre d'impact a été estimé en termes de composantes, afin d'assurer la pluridisciplinarité du projet.

Madame Edina SOLDÓ répond qu'un recensement du processus d'AMU avait été réalisé avant le dépôt de la candidature à la KIC. 192 formations et 40 chercheurs avaient été identifiés.

La création de la Fondation partenariale Méditerranéenne Innovative Narratives Competence Center for cultural and Creative Industries dite « Fondation MIN4CI », la qualité de membre fondateur d'Aix-Marseille Université de cette fondation, les projets de Statuts de ladite Fondation sont approuvés à la majorité des membres présents et représentés avec 31 voix pour et 1 abstention.

1.a.2. Composition du Comité de prospective stratégique

Monsieur Romain LAFFONT présente le Comité de prospective stratégique en indiquant que l'instance a pour objectif d'accompagner le Président dans ses relations avec le monde socio-économique. En effet, le Comité peut être consulté sur les enjeux de formations et de recherches et peut donner des avis sur la stratégie et la politique de l'Université. Son renouvellement est proposé, à hauteur de 14 membres. Il pourra accueillir jusqu'à 20 membres.

Une première réunion s'est déjà tenue.

Conformément aux Statuts de l'Université, la composition du Comité doit être approuvée par le Conseil d'Administration.

Madame Fathia TIR expose le manque d'éléments dans cette présentation. Elle demande des précisions sur le déroulé des séances et s'étonne qu'une réunion ait déjà eu lieu, sans l'avis préalable du conseil d'administration.

Elle questionne la légitimité de la première réunion de ce Comité et s'interroge sur l'application concrète des actions menées par le comité.

Monsieur Romain LAFFONT précise que la réunion qui s'est tenue relevait plutôt d'une réunion de composition et de définition du périmètre du Comité et non d'une réunion formelle.

La consultation qui a eu lieu avait en effet pour but de connaître les volontés et les motivations des différents membres.

Madame Fathia TIR remercie Monsieur LAFFONT pour ces précisions. Elle s'enquiert de l'intérêt de ce Comité pour AMU.

Monsieur Romain LAFFONT répond que les choix des membres du Comité couvrent un large spectre autour de l'Université. La proposition de 14 membres seulement atteste de la volonté de laisser une certaine marge de manœuvre au conseil d'administration.

Madame Sophie BOUFFIER suggère d'ajouter des institutions culturelles à la liste des membres.

Monsieur Romain LAFFONT répond que la décision revient au Président.

Madame Véronique MASOTTI se positionne en tant que chercheuse à l'IMBE et souligne que la liste des membres qui est présentée laisse à penser qu'il n'y a pas de membre compétent dans le domaine de l'écologie ou de l'environnement et suggère que la liste soit complétée en conséquence.

Le Président répond que le Conseil Mondial de l'Eau est compétent dans le domaine, toutefois il reste ouvert aux propositions.

Madame Véronique MASOTTI ne partage pas cet avis.

Monsieur Erwan TRANVOUEZ fait remarquer qu'il n'y a pas de membres représentant le domaine de l'informatique. Il rappelle l'importance de ce domaine. Par ailleurs, il ajoute qu'il pourrait être intéressant de contacter des anciens d'AMU qui pourraient être dans ces entreprises, pour une meilleure visibilité.

Monsieur Romain LAFFONT rappelle qu'il s'agit d'une instance consultative. Par ailleurs, l'informatique est un axe transversal aux questions et aux débats qui seront portés lors de ce Comité.

Le Président insiste sur le fait que le Comité a un rôle de conseil. Il indique son intérêt d'avoir un Comité à disposition qu'il pourra solliciter autour des enjeux, des tendances et des relations internationales. Le Comité pourra faire des propositions, mais n'aura pas de pouvoir décisionnel.

Madame Isabelle DE SAINTE MARIE ne comprend pas le besoin d'avoir ce Comité, sachant qu'il existe déjà un Vice-président.

Monsieur Romain LAFFONT répond qu'étant concerné, il peut rassurer le Conseil d'administration qu'il s'agit d'un type de conseil qui existe déjà dans différents services. Il s'agit là d'une instance dédiée au sujet.

Madame Maryline CRIVELLO, vice-présidente du conseil d'administration, ajoute que la commission culture créée en 2021 a la même fonction. En effet, l'intérêt est de bien faire connaître l'Université aux partenaires qui pourraient ne pas avoir connaissance d'une Université si importante. Ce sont également des moments privilégiés avec un certain nombre d'acteurs.

Madame Isabelle DE SAINTE MARIE revient sur le point abordé par Monsieur TRANVOUEZ et complète son propos en indiquant que lorsque l'informatique n'est que transversale, elle est souvent négligée. Seules les sociétés du domaine de l'informatique sont pleinement au courant des mouvements du secteur.

Madame Fathia TIR indique que la CFDT est partante pour tout ce qui fait avancer AMU, mais elle rejoint ce qui a été dit à propos de certains domaines qui ont peut-être été mis de côté dans la construction du Comité.

Elle ajoute, concernant les collectivités territoriales et la représentativité, que certains sujets comme la santé et l'insertion professionnelle sont des axes forts du territoire.

La composition du Comité de prospective stratégique est approuvée à la majorité des membres présents et représentés avec 31 voix pour et 1 voix contre.

1.a.3. Déclaration conjointe sur la stratégie européenne pharmaceutique & EU Health Policy Platform

Monsieur Karl STOECKEL présente le contexte de cette déclaration en rappelant que la politique de santé est une attribution des Etats. Toutefois, l'émergence d'un champ d'intervention de l'Union Européenne, dans le domaine de la santé, est à retenir.

En effet, avant la fin de l'année, trois révisions de Directive et de Règlements européens majeurs sont à prévoir : un texte sur la pharmaceutique générale, un texte sur les médicaments pédiatriques et un texte sur la médecine orpheline.

Dans ce contexte, deux chercheuses du laboratoire DICE d'AMU, Mesdames Aurélie MAHALATCHIMY et Eloïse GENNET ont été sélectionnées par la Commission européenne pour émettre des préconisations en vue de ces révisions.

À la suite de cette sélection, elles ont formé le réseau européen d'experts en droit européen de la santé, un nouveau champ de recherche. C'est dans ce cadre qu'elles ont rédigé une déclaration conjointe qui propose une stratégie pharmaceutique inclusive et équitable et qui s'inscrit dans la perspective de ces révisions et qui va entraîner un mandat de l'UE pour accompagner la recherche pharmaceutique, mais également des financements européens pour la recherche.

Cette déclaration a été publiée le 31 mai 2022 et présentée à Bruxelles le 5 mai 2022, où elle a été saluée comme une contribution majeure et le fruit d'un travail considérable.

Le Président salue cette démarche, qui place AMU au cœur d'un sujet européen.

La Déclaration conjointe sur la stratégie européenne pharmaceutique & EU Health Policy Platform est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

b) Stratégie de l'établissement

1.b.1. Évaluation HCERES de l'établissement – Présentation du Rapport d'Autoévaluation (RAE)

Monsieur Damien VERHAEGHE rappelle que l'établissement fait partie de la vague C de l'évaluation HCERES.

Quelques éléments de méthodologie sont présentés : il s'agit d'un projet lancé au sein de l'université à la rentrée 2021, qui prend la forme d'un travail autour des domaines imposés par le référentiel du HCERES. Deux pilotes ont été désignés pour chaque domaine (pilotage stratégique et opérationnel – recherche innovation science dans la société – formation vie étudiante et vie de campus – IDEX).

L'évaluation se fera en deux phases : une première phase d'autoévaluation avec un référentiel très précis à suivre et une seconde phase d'évaluation en 2023, à venir, par un comité d'experts désigné par le HCERES.

Madame Maryline CRIVELLO indique avoir travaillé avec Madame Laurence CORVELLEC sur le positionnement stratégique et opérationnel d'AMU, sur les principaux contextes du positionnement, sur les grands axes stratégiques et sur les grands partenariats de l'établissement, en ouvrant sur les transformations et les améliorations possibles.

Concernant le contexte, il est orienté sur le long terme, avec une Université qui est un modèle interdisciplinaire avec une véritable reconnaissance à l'international, dans l'ensemble des champs de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Depuis sa fusion en 2012, AMU s'est projetée vers l'avenir à travers une trajectoire de transformation qui a nécessité un accompagnement fort entre les services administratifs et les représentants politiques et un engagement collectif très important des personnels.

Par ailleurs, il a fallu prendre en compte les héritages de la fusion et les conjuguer avec une logique d'engagement pour l'avenir, dans un contexte singulier d'un point de vue politique, avec la présidence d'Yvon BERLAND, puis l'administration provisoire de Mme Simone BONNAFOUS et enfin la présidence d'Éric BERTON.

Ce contexte politique est à mettre en parallèle avec l'inflexion sociale prise à partir de 2020, marquée par le changement de *baseline* d'AMU de « *Initiative d'excellence* » à « *Socialement engagée* ».

Le troisième contexte mis en avant est celui des défis et des urgences auxquels la présidence a dû faire face, avec la crise sanitaire, l'incendie à Beyrouth et la guerre en Ukraine notamment.

La question de la trajectoire fait également partie du positionnement institutionnel qu'il a fallu adopter.

La pérennisation de l'IDEX à partir de 2016 fait partie de cette dynamique d'excellence, avec la mise en place de nouvelles feuilles de route.

Enfin, la dimension internationale et la réussite à l'échelle européenne, avec le lancement de CIVIS, marquent cette trajectoire.

La politique d'innovation fait également partie de ce projet, avec l'installation en 2019 de la CISAM et la réussite toute récente de CISAM+ en 2022.

D'autres points d'action phare ont été mis en avant dans le rapport : les instituts d'établissement, le lancement de la Mission Interdisciplinarité(s), le service pour le respect et l'égalité, la politique ambitieuse en faveur de la transition énergétique, le lancement du conseil du climat, etc.

Dernier point du rapport : la question des transformations. Une université de référence pour ses relations avec l'Europe, la Méditerranée et l'Afrique, une Université de référence pour les questions d'innovation et de recherche partenariale pour faire face à un certain nombre de défis sociétaux, économiques et culturels, une Université de référence pour ses succès aux programmes d'avenir, une université de référence pour sa stratégie interdisciplinaire et une université de référence pour essayer de faire valoir des valeurs citoyennes en faveur de l'environnement et de l'inclusion sociale.

Madame Laurence CORVELLEC ajoute qu'en répondant aux cinq points du référentiel, des spécificités d'AMU sur la période ont pu être mises en lumière dans le domaine opérationnel.

Au fil de ce rapport, il a été mis en exergue que la gouvernance s'appuie sur une organisation, une communication et sur un système d'information adaptés à sa stratégie, avec une forte intrication ainsi qu'une efficacité reconnue entre axes politiques et développements opérationnels.

Le deuxième aspect qui ressort est qu'AMU pilote la mise en œuvre de sa stratégie en s'appuyant sur des outils de projection prévisionnelle, une programmation budgétaire ainsi qu'une gestion très structurée.

La politique globale de qualité menée par AMU est pragmatique et concrète.

Un autre axe fort est celui de la politique des ressources humaines et le développement du dialogue social qui traduisent bien la stratégie de l'établissement et contribuent à la qualité de vie du personnel.

Enfin, la stratégie immobilière a, quant à elle, été particulièrement bien menée et a contribué à l'obtention de la dévolution du patrimoine de l'Etat à AMU.

La réalisation de ce travail collectif, à travers 23 autoévaluations fournies, a permis de constater que certaines actions qui avaient été programmées n'ont pas pu être réalisées au cours de la période considérée. La crise sanitaire est en partie responsable de cela et c'est la raison pour laquelle de nombreuses pistes d'amélioration ont été identifiées dans cette partie du rapport.

Une feuille de route administrative structurée autour de 4 axes a été élaborée pour les prochaines années autour de :

- les liens à renforcer entre les composantes, les laboratoires et les directions,
- les responsabilités et un pilotage mieux partagé,
- la démarche continue autour des process, des outils et des expérimentations,
- la mise en œuvre opérationnelle d'AMU Socialement engagée.

Madame Maryline CRIVELLO ajoute qu'une démarche prospective a été engagée dans le but de trouver des améliorations à mettre en œuvre.

À partir de mars 2021, les grandes singularités d'AMU ont été identifiées puis mises en situation par rapport aux grandes tendances et notamment aux objectifs du développement durable, en essayant d'entendre un certain nombre d'experts de l'enseignement supérieur, nationaux ou européens.

Enfin, une vision stratégique a été travaillée pour comprendre les orientations à déployer dans les prochaines années.

Monsieur Philippe DELAPORTE présente les grands axes concernant la recherche :

- l'amélioration des liens Formation/Recherche avec la création des instituts et le renforcement de l'interdisciplinarité,
- l'accroissement de la politique de site avec A*MIDEX notamment,
- la confirmation de l'engagement international d'AMU, au niveau européen avec le lancement du CERCLE et à l'internationale avec le projet CIVIS entre autres,
- l'accompagnement rapproché des unités,
- le développement de la stratégie de transformation de la recherche et de l'innovation grâce au PIA.

Monsieur Lionel NICOD rappelle que le rapport a déjà été présenté en janvier, dans le cadre du plan de formation.

Le rapport indique que le plan de formation intègre une grande offre de formation, avec notamment une forte interdisciplinarité parmi les formations, avec une volonté de personnalisation du parcours de l'étudiant dans le but d'appuyer une démarche d'esprit critique.

Ce plan de formation a rencontré un franc succès dans les médias, mais pose le problème de la structuration et de l'identité de l'établissement. La volonté qui s'est dégagée est de faire disparaître les projets pour parler uniquement de la stratégie d'AMU, les projets n'étant que des moyens financiers de développer la stratégie de l'établissement.

Une forte ouverture à l'international a été remarquée, tout comme le développement de l'apprentissage, et la gestion des réformes autour de l'offre de formation.

Concernant les moyens, des fonds ont pu être levés grâce à des appels à projets. Un certain nombre d'outils numériques ont été mis en place et l'objectif est de poursuivre le développement de services de soutien.

Concernant la vie étudiante, une dynamique forte a été constatée sur l'engagement social et sociétal. Des outils ont été mis en place, notamment durant la pandémie, comme Inst'AMU et sur lesquels il faut capitaliser. Le déploiement de guichets pour les étudiants internationaux est également à noter sur la période.

Sur les moyens alloués à la vie étudiante, la CVEC représente 4,2 M€ par an et a permis de développer un certain nombre de projets. Les fonds de la CVEC continueront à servir les besoins de la vie étudiante : accueil des étudiants internationaux, bureau de la vie étudiante, le sport, la culture, etc.

Sur les axes stratégiques, **Madame Isabelle POULIQUEN** indique que les quatre axes définis sont le résultat d'une co-construction à travers des *focus groups* rassemblant l'ensemble des parties prenantes (étudiants, enseignants-chercheurs, personnels BIATSS, partenaires extérieurs) pour identifier et travailler sur les grandes tendances.

- Le premier axe : « *une Université qui favorise l'épanouissement* ». Il s'agit d'une des missions principales d'AMU et cet axe incarne la *baseline* « AMU socialement engagée » en privilégiant le contact humain et la bienveillance.
- Le second axe : « *une Université reconnue pour sa valeur et son exigence académique* ». Il est en effet important d'assurer la reconnaissance et la confiance de tous.
- Le troisième axe est important à la fois pour la responsabilité sociétale de l'établissement en tant qu'employeur, mais aussi pour ses missions de recherche et d'enseignement : « *une Université qui promeut l'innovativité* ».
- Le quatrième axe : « *une Université qui a des capacités prospectives et de transformation en lien avec la société* ».

Madame Fathia TIR remercie les orateurs pour leur présentation à plusieurs voix.

Elle déplore toutefois le fait que les organisations syndicales ne soient plus associées à cette autoévaluation HCERES comme elles l'avaient été auparavant. Il n'existe plus qu'une présentation du rapport une fois terminé et le travail n'est plus partagé. Le dialogue social étant absent, la CFDT regrette ce manque d'informations qui induit une distance et un manque de crédibilité. Elle déplore enfin la présentation d'un tableau idyllique plutôt que le travail mené.

Le Président trouve dommageable que la CFDT remette en cause la crédibilité de ce qui a été présenté. Il indique que le rapport est très détaillé, qu'il a été mené par vingt groupes de travail dans lesquels vit le dialogue social. Il s'agit là de la présentation d'un travail collectif.

Monsieur Lionel NICOD ajoute que deux CFVU ont été dédiées à ce travail et les organisations syndicales étaient bien présentes. Elles ont par ailleurs participé à la rédaction du rapport. Il considère donc que les organisations syndicales ont été incluses au projet au même titre que les autres acteurs.

Monsieur Damien VERHAEGHE indique qu'il s'agit d'un rapport factuel et que le volet « améliorations en cours ou envisagées » contribue à la transparence du travail et apporte plus de clarté.

Madame Maryline CRIVELLO rappelle que la présentation orale ne peut pas être aussi exhaustive que le rapport lui-même.

Madame Fathia TIR précise que ses remarques ont vocation à créer de l'échange. Elle précise que la CFDT s'abstiendra lors du vote.

Monsieur Hervé DAUDE s'enquiert de l'organe d'évaluation de la politique de formation d'AMU.

Monsieur Lionel NICOD indique qu'un groupe de travail se réunira à partir du mois de septembre, dans l'objectif d'utiliser les données recueillies lors des différentes évaluations réalisées dans différents domaines. Il ajoute qu'il y a souvent trop de collecte et peu d'analyse des données.

Le Rapport d'Autoévaluation est approuvé à la majorité des membres présents et représentés avec 28 voix pour, 1 contre et 4 abstentions. (1 voix contre, 4 abstentions).

1.b.2. Charte de déontologie d'Aix-Marseille Université

Madame Sophie LAMOUREUX procède à l'état des lieux du contexte national.

Elle indique que deux modifications majeures entraînent la modification du projet de Charte initialement envisagé et sa présentation au Conseil d'Administration :

- L'entrée en vigueur du Code général de la fonction publique le 1^{er} mars 2022, qui affecte non pas le contenu, mais la numérotation des articles,
- L'entrée en vigueur de la loi du 21 mars 2022, tendant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte.

Le Code général de la fonction publique, réaffirme des principes de la fonction publique et notamment celui de la laïcité, favorise la prévention des conflits d'intérêts, met en place une nouvelle protection pour les lanceurs d'alerte et renforce les règles sur le cumul d'activités et les départs vers le secteur privé.

Par ailleurs, la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique modifiée, vise à améliorer la protection des lanceurs d'alerte, crée l'Agence Française Anticorruption et propose une première définition du lanceur d'alerte.

D'autres textes, dont le décret du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique, la loi PACTE et le décret du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique, vont dans ce sens.

A son niveau, AMU a créé la fonction de référent déontologue en 2017, créé la Commission de déontologie en 2020, dont le règlement intérieur a été adopté en 2021. L'Université propose en 2022 d'adopter la Charte de déontologie d'AMU avec pour objectifs généraux de promouvoir la déontologie, conseiller les agents, prévenir les manquements et les traiter.

La notion de déontologie est fortement liée à la notion d'obligation et induit un besoin de consulter divers acteurs à travers différentes réunions d'échanges qui ont eu lieu en 2021.

Un premier texte a été présenté en Comité technique en septembre 2021. À cette occasion, le Président a validé le besoin de concertation supplémentaire exprimé par les organisations représentatives du personnel et une nouvelle phase de travail a débuté.

Entre temps, le Parlement a transposé une directive européenne sur les lanceurs d'alerte, il s'agit de la loi du 21 mars 2022, qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2022, bien que certains textes d'application ne soient toujours pas édictés.

Lors d'une réunion le 17 juin 2022, il a été convenu, avec les organisations représentatives des personnels, d'adopter une Charte de déontologie distincte de celle concernant la protection des lanceurs d'alerte.

L'objectif principal de cette Charte de déontologie est d'harmoniser l'ensemble des textes et des dispositions parfois éparses et parfois annexées au règlement intérieur d'AMU.

Par ailleurs, cette Charte a pour objectif de rappeler les obligations des agents publics et de déterminer les missions et procédures du référent déontologue et de la commission de déontologie, qui sont les acteurs en charge des questions de déontologie.

Le référent déontologue a pour mission de conseiller préventivement les agents sur leurs obligations et le respect des règles déontologiques, notamment en matière de cumul d'activités et d'éventuels conflits d'intérêts. Des garanties ont été apportées : l'usage de l'écrit, la communication dans des délais raisonnables et le respect de la confidentialité.

La Commission de déontologie a pour mission, quant à elle, de rendre un avis préalable et systématique sur les demandes d'autorisation des agents et leur renouvellement. À noter que la Commission ne donne que des avis, c'est au Président que revient *in fine* la prise de décision. Des

garanties ont été apportées : l'usage de l'écrit, la communication dans des délais raisonnables et le respect de la confidentialité.

Madame Fathia TIR remercie Sophie LAMOUREUX pour cette présentation et pour la qualité des échanges qui ont eu lieu.

Monsieur Jean-Philippe PROST demande à Sophie LAMOUREUX de rappeler la frontière entre l'éthique et la déontologie pour différencier les deux commissions éponymes.

Madame Sophie LAMOUREUX indique que l'éthique est un champ générique, qui se rapproche de la morale. La déontologie est quant à elle plutôt relative aux devoirs et aux obligations.

La Charte de déontologie est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

1.b.3. Proposition d'octroi du label « Institut d'établissement » à l'Institut Convergences Institute of Language, Communication and the Brain (ILCB)

Monsieur Johannes ZIEGLER rappelle que l'ILCB est un institut interdisciplinaire et monothématique composé de 11 unités de recherche. La thématique qui lie les 7 disciplines est celle du langage comme système complexe et dynamique, à la fois au niveau du cerveau et du comportement.

De nombreux projets contribuent à l'innovation et à la valorisation : des logiciels d'entraînement à la lecture, de l'aide à la solidification de l'écriture pour des patients atteints de la maladie de Parkinson, des outils d'entraînement à destination des enfants malentendants, entre autres.

L'ILCB a créé le Master Science Cognitive, en partenariat avec ALLSH et la Faculté des Sciences. Ce Master a deux parcours :

- Langage, Communication, Cerveau,
- Fonctions Cognitives normales et pathologiques.

Un programme PhD en anglais a été mis en place et il est actuellement suivi par 22 doctorants, en lien direct avec des écoles doctorales.

Une Summer School a été créée pour les étudiants au départ puis a été élargie à l'ensemble des individus intéressés.

L'ILCB attire de plus en plus sur le plan national comme sur le plan international et développe un ancrage socio-économique et partenarial fort. En effet, l'ILCB fait partie du Carnot Cognition, et travaille en étroite collaboration avec le CreativLab, des entreprises de la santé et du domaine informatique.

Concernant la gouvernance, le Conseil de direction est composé des directeurs de laboratoire, des directeurs de plateformes et des directeurs des différentes composantes. Ce schéma de gouvernance correspond au schéma classique des instituts d'établissement.

Monsieur Denis BERTIN rappelle que l'institut de convergences Centuri avait déjà fait la démarche et dans son audition, l'ILCB a été interrogé sur sa démarche stratégique. Une des recommandations du jury international était d'engager l'ILCB dans la procédure d'octroi du label et de travailler sur l'évolution de la gouvernance.

L'octroi du label « Institut d'établissement » à l'Institut Convergences Institute of Language, Communication and the Brain (ILCB) est adopté à la majorité des membres présents et représentés avec 32 voix pour et 1 voix contre.

1.b.4. Débat d'orientation budgétaire 2023

Madame Brigitte CARPENTIER présente le contexte de préparation du budget 2023. La crise mondiale sur le marché des matières premières crée des surcoûts excessifs sur les premiers postes de dépense de l'établissement : fluides (+ 23% en 2022, soit 2.8 M€), travaux (+ 15%, 2.7 M€), l'entretien, le papier, entre autres. Il faut noter, par ailleurs, la situation en forte tension dans un certain nombre de services (exemple : marchés de voyages), générant à la fois des surcoûts et des difficultés à trouver des fournisseurs ou des prestations. Peu d'informations sont par ailleurs disponibles de la part du MESR sur l'accompagnement de la politique gouvernementale (montant SCSP notamment).

Concernant le contexte interne, les mesures prises lors au début du mandat de la nouvelle gouvernance avec les bons résultats de l'année 2021 ont permis de dégager des marges pour disposer d'un fonds de roulement assez important, permettant un ambitieux programme d'investissements matérialisé par le Plan Pluriannuel d'Investissements (53 M€) voté fin 2021 par le Conseil d'Administration et couvrant l'ensemble des secteurs de l'établissement.

Les prévisions faites à partir des éléments 2022 montrent qu'une fois les dépenses récurrentes financées, les moyens dont dispose l'établissement pour la déclinaison de la politique sont très contraints. Cette situation conduira à une évaluation fine des mesures susceptibles d'être proposées dans le cadre du projet de budget initial 2023.

Par ailleurs, de nombreux projets structurants et ambitieux sont mis en place : les opérations de rénovation énergétique financées par le plan de relance et l'installation de la FSDP ; (IUAR) au sein du nouvel institut méditerranéen de la ville et des territoires à Marseille ; le renouvellement du schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Les financeurs du contrat d'avenir 2022-2027 (ex-CPER) seront mobilisés pour mettre en place les autorisations d'engagement le plus rapidement possible.

D'autres projets sont également en cours de réalisation :

- la mise en œuvre de la feuille de route 3.0 A*Midex,
- le projet Dream-U,
- le projet TIGER,
- le projet , IdéaL
- le projet CISAM+,
- le PEPR.

Concernant le volet formation, l'objectif global est de structurer la réussite étudiante en singularisant le parcours étudiant :

- En proposant une offre de formation claire, innovante, pluridisciplinaire, adossée à la recherche et ouverte sur le monde socio-économique,
- en soutenant une recherche d'excellence interdisciplinaire, innovante, au rayonnement international, conduite en partenariat avec les organismes de recherche,
- en développant des espaces d'évaluation des compétences des étudiants en s'appuyant sur les plateformes,
- en contribuant à la réussite des étudiants dans le cadre de la loi ORE,
- en affectant la part des crédits non pérennes de la loi ORE à la rénovation des espaces pédagogiques,
- en proposant des projets améliorant le quotidien des étudiants dans le cadre de la mise en œuvre de la CVEC, dont la part fixe devrait s'élever à environ 4.6 M€,
- en développant l'offre de formation par apprentissage et permettant son suivi.

Est prévu en septembre 2022 le démarrage des travaux sur le modèle des recettes d'apprentissage avec un prélèvement sur ressources propres de type frais de gestion.

Le déploiement du COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens) est également un axe 2023 en vue de la préparation de l'accréditation de 2024.

Sur le volet recherche, il s'agit de poursuivre des actions engagées depuis plusieurs années visant à disposer de fonds spécifiques (FIR) pour soutenir des actions particulières des structures de recherche. Poursuivre également l'accompagnement de début de carrière des nouveaux MCF recrutés à AMU. Les recettes prévisionnelles attendues en 2023 pour AMU sur l'activité confiée à la filiale Protisvalor seraient de l'ordre de 0.8 à 1 M€. Le pourcentage de prélèvement AMU sur les contrats dont Protisvalor assure la gestion est de 5 % du montant des projets gérés.

Concernant le développement durable, la mise en place d'un schéma directeur développement durable/responsabilité sociétale basé sur la feuille de route globale : Sensibiliser, Mobiliser, Agir et Collaborer.

Des actions autour la mobilité durable seront mises en oeuvre - développement d'infrastructures, encouragement financier pour le report modal, usage du télétravail et de la visioconférence, évolution du parc automobile : Bornes de recharges électriques, abris à vélos, forfait mobilité durable FMD et PCTA prime transport, politique mobilité responsable, achat de véhicules hybrides ou électriques

La collecte sélective des déchets selon le principe des 3 R réduire, récupérer et recycler : Plate-forme d'échanges de biens professionnels à l'étude, collecte sélective des cartons et emballage.

Un volet transition énergétique avec une sensibilisation sur les éco-gestes, le projet de désimperméabilisation sur les sites de Saint Charles et Saint Jérôme, et l'adhésion du programme intracting 2 porté par la CDC

Stout en s'appuyant sur une **politique des achats durables** ambitieuse.

L'engagement à l'international se poursuit, en effet. La dimension internationale d'AMU, reconnue comme essentielle en 2018, a pris encore davantage de relief depuis le changement de gouvernance en janvier 2020 et constitue un axe transversal fort.

Ainsi la stratégie internationale évoluée, visant à développer la visibilité d'Aix-Marseille Université dans la **coopération** avec l'Afrique et le monde méditerranéen, améliorer l'**attractivité** en matière de formation et de recherche, accroître la **mobilité internationale** avec le PMS.

AMU renforce ses dispositifs de financement de la mobilité internationale grâce aux financements PIA (TIGER notamment avec le Plan de Mobilité Instituts, PMI). 6 M€ sur 10 ans pour des bourses de mobilité internationale sortantes et des bourses d'attractivité aux étudiants des instituts d'AMU.

L'alliance européenne CIVIS construit ses actions autour de hubs thématiques qui relèvent les grands défis actuels. Décision prise de candidater pour une prolongation de 4 + 2 ans du financement européen. La phase de consolidation débutera en octobre 2022. Un financement global est espéré à hauteur de 3,2 M€.

Enfin, une nouvelle dynamique d'amélioration des services d'accueil des étudiants internationaux a été impulsée par l'obtention du label « Bienvenue en France » en 2019. Mise en place, à compter de la rentrée 22/23, des droits différenciés pour les étudiants internationaux extracommunautaires.

Les actions en faveur du bien-être et du mieux vivre ensemble sont renforcées en continuant à proposer des activités sportives et culturelles sur l'ensemble des sites d'Aix-Marseille Université avec une empreinte santé favorisée sur les natures d'activités, en poursuivant l'engagement dans la mise en œuvre de projets relevant de la responsabilité sociale de l'établissement. La politique handicap de l'établissement est ainsi affichée comme une priorité tout comme le plan égalité professionnelle. C'est la raison pour laquelle AMU va aussi actualiser son plan qualité de vie au travail (QVT) à échéance 2023.

Enfin AMU va se doter d'un « Lab du bien vivre au travail » qui devrait se déployer dès l'année prochaine en se fondant sur les actions menées en faveur du bien-être au travail et les résultats de l'enquête barométrique qui va être conduite à la rentrée auprès de tous les personnels d'AMU.

Les mesures et les engagements en matière de ressources humaines sont orientés vers la qualité de vie au travail et l'épanouissement des personnels. Cela se manifeste par diverses actions : favoriser les promotions des agents PRAG/PRCE en MCF, poursuite de l'augmentation du nombre de CRCT, plan de titularisation des contractuels...

Les opérations immobilières connaissent elles aussi un renforcement avec le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) notamment.

Les conditions de maîtrise du budget reposent sur le maintien des dépenses courantes avec une vigilance sur les charges de fonctionnement, l'accroissement des ressources propres pour soutenir les différentes actions, notamment en développant la formation en apprentissage et continue

Le contexte de **hausse généralisée des prix** incluant le coût des fluides va induire certains ajustements au niveau de la programmation des opérations inscrites dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) dans le courant de l'automne. Ce, afin de permettre de dégager des marges de manœuvre pour le budget 2023 au niveau du BAIM et des opérations liées au patrimoine.

Le cadrage budgétaire pour l'année 2023 entraîne une simplification du calcul des enveloppes avec un prélèvement unique, quelle que soit la population.

Par ailleurs, une campagne d'emplois sera construite sur la base d'enveloppes de la masse salariale par structure. En effet, chaque structure se doit d'établir et de proposer un schéma d'emploi dans la limite de l'enveloppe salariale qui lui est attribuée. Les besoins exprimés par les laboratoires feront l'objet d'une expression coordonnée par les composantes de rattachement des unités et l'enveloppe des heures complémentaires sera maintenue à hauteur de 20 M€.

La préparation budgétaire 2023 prévoira un recensement des besoins pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Les enveloppes seront reconduites au niveau de celles ouvertes lors du BP 22.

La préparation sera conduite selon un calendrier classique avec un dialogue partagé.

Madame Véronique MASOTTI demande des précisions sur la prime de 10 k€ allouée dans le cadre du « package accueil nouveaux entrants ».

Monsieur Philippe DELAPORTE indique qu'il s'agit d'une prime de démarrage d'activité, pour les équipements et le fonctionnement. Il concerne les nouveaux MCF et résulte d'un important travail réalisé par la DAF.

Madame Véronique MASOTTI s'enquiert des modalités de la revalorisation salariale individuelle.

Monsieur Damien VERHAEGHE répond qu'il s'agit généralement des personnels contractuels.

Monsieur Fabrice GAUDY s'enquiert de la date de démarrage des frais de gestion appliqués aux ressources propres liées à l'apprentissage et du pourcentage appliqué.

Monsieur Lionel NICOD indique qu'un groupe de travail se réunira à partir du mois de septembre.

Monsieur Fabrice GAUDY demande si des critères d'attribution ont déjà été définis dans le cadre du plan de titularisation et s'il sera possible de candidater en tant que composante.

Monsieur. Damien VERHAEGHE répond qu'une enveloppe a été déterminée, mais que les critères doivent encore être définis.

Monsieur Jean-Philippe PROST suggère d'ajouter le coût du numérique aux dépenses environnementales. Il considère qu'AMU doit déployer une stratégie du numérique responsable.

Madame Laurence CORVELLEC indique que cela s'inscrit dans une réflexion d'ensemble sur les modalités de travail dématérialisé. En effet, la traçabilité et la fiabilité des documents papier n'étant pas toujours au niveau de celles du numérique, la dématérialisation simplifie beaucoup les choses pour certaines sphères métiers.

Madame Marianne DOMEIZEL rappelle que l'établissement est conscient que l'impact environnemental du numérique est un véritable sujet. Elle indique également que le bilan carbone fin 2023 montrera les résultats des décisions prises en ce sens.

Madame Fathia TIR remercie les différents orateurs pour leur présentation. Elle fait toutefois remarquer qu'un certain nombre de questions posées n'ont pas reçu de réponses claires. Elle demande si la revalorisation du point d'indice est une démarche nationale ou de l'établissement.

Monsieur Damien VERHAEGHE répond qu'il s'agit d'une décision de l'Etat par le ministère de la fonction publique.

Madame Laurence CORVELLEC indique que la revalorisation est compensée pour les titulaires et la notification sera faite à la fin du mois de décembre. Pour les contractuels, rien n'a été confirmé.

Madame Fathia TIR s'enquiert du développement des groupes de travail sur les personnels contractuels CDD et CDI.

Madame Laurence CORVELLEC indique que le débat d'orientation budgétaire 2023 présente une enveloppe complémentaire dédiée au CIA pour les personnels BIATSS. En revanche, dans le cadre du groupe de travail portant sur le CIA, des discussions ont porté sur une possible évolution de la grille des contractuels à compter de l'année prochaine. Des discussions pourront être engagées à l'automne.

Madame Fathia TIR s'interroge sur les possibilités à mettre en œuvre pour faire baisser les coûts des fluides.

Monsieur Damien VERHAEGHE répond que la réponse sera apportée dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière. Par ailleurs, il ajoute que ce sujet sera bien intégré au budget initial 2023.

Le débat d'orientation budgétaire 2023 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés avec 32 voix pour et 1 voix contre.

2. AFFAIRES COURANTES DANS LES GRANDS DOMAINES D'ACTION DE L'ÉTABLISSEMENT

2.a. Formation

Départ de Madame Isabelle DE SAINTE MARIE à 16h30.

Monsieur Lionel NICOD indique au préalable que les points présentés ont été approuvés à l'unanimité en CFVU.

2.a.1. Bilan de l'utilisation des crédits CVEC en 2020 et 2021

Monsieur Jean-Louis MORO commence sa présentation en indiquant que la CVEC 2020/2021 a été très particulière, comparée à celle des années 2019 et 2022. Il ajoute que tout a été revu à la baisse étant donné qu'une grande partie des fonds a été allouée au fonds social étudiant en raison des diverses crises.

En effet, la CVEC a pour objectif d'aider à la vie étudiante, particulièrement sur les sites de Saint-Jérôme et de Saint-Charles à Marseille qui sont en grande difficulté.

Depuis 2019, le fonds d'investissement pluriannuel est alimenté par la part variable, et depuis 2021, il est alimenté par la part variable et le reliquat des structures hors CVEC.

Les crédits CVEC ont été utilisés à diverses fins : améliorer l'accueil des étudiants (campus), renforcer la prévention santé, développer la pratique sportive, promouvoir la culture, aider les étudiants pendant la pandémie, promouvoir les RSE, les initiatives étudiantes et les projets associatifs.

Monsieur Erwan TRANVOUEZ revient sur l'accueil des étudiants et évoque le label « Bienvenue en France ». Il demande des précisions sur les modalités selon lesquelles l'établissement, ou la CVEC pourrait se porter garant pour des logements étudiants.

Le Président pense que l'établissement ne peut pas se porter garant, sinon au moyen d'une association.

Monsieur Jean-Louis MORO partage ce questionnement et indique que la question s'était également posée pour les étudiants ukrainiens.

Le bilan de l'utilisation des crédits CVEC en 2020 et 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.a.2. Campagne annuelle des diplômes d'établissement pour 2022/2023

o Tableau récapitulatif des demandes de créations

Monsieur Lionel NICOD indique qu'il y a 3 DU concernés, notamment dans les domaines de la santé et de la formation.

o Tableau récapitulatif des demandes de modifications

Monsieur Lionel NICOD indique qu'il y a 2 causes de modifications : une modification dans la nomination et une modification dans la tarification, notamment dans le cadre des formations continues.

o Tableau récapitulatif des demandes de fermetures

Monsieur Lionel NICOD indique qu'il s'agit des formations qui n'attirent plus ou celles qui ne répondent plus à aucun besoin.

o Tableau général des tarifs

La campagne annuelle des diplômes d'établissement pour 2022/2023 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.a.3. Dossiers d'autoévaluation des bachelors universitaires de technologie (DAE BUT) de l'IUT en vue de l'accréditation 2024

Monsieur Lionel NICOD rappelle que les fiches d'autoévaluation ont été validées dans le cadre d'un précédent conseil d'administration, mais que les dossiers d'autoévaluation des bachelors universitaires de technologie n'étant pas à jour lors du Conseil d'administration concerné, ils sont présentés tardivement.

Les dossiers d'autoévaluation des bachelors universitaires de technologie (DAE_BUT) de l'IUT en vue de l'accréditation 2024 sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.a.4. Demande d'accréditation de la licence « Sciences pour la santé » parcours Sciences infirmières

Monsieur Lionel NICOD rappelle que lors du précédent conseil d'administration avait été votée la création de l'IFSI universitaire.

Monsieur Sébastien COLSON indique que l'arrêté du 26 avril 2022 autorise la création d'un double cursus d'une durée de trois ans pour la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier et au diplôme national de licence mention « Sciences pour la santé ».
Cette demande a été réalisée en urgence pour pouvoir être mise en place dès la rentrée universitaire.

Monsieur Lionel NICOD ajoute que les 141 places ouvertes sur Parcoursup le mardi après-midi étaient déjà prises le mercredi matin.

La demande d'accréditation de la licence « Sciences pour la santé » parcours Sciences infirmières est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.a.5. Diplôme en partenariat international (DPI)

o FEG/AMU et Universidad Externadode

Monsieur Lionel NICOD indique qu'il s'agit de l'ouverture d'un double diplôme proposé par la Faculté d'Économie et Gestion en partenariat avec la Universidad Externado de Colombia (Colombie) : le Master mention Économie, parcours Économie théorique et empirique (ETE), Finance quantitative et assurance (FQA), Économétrie big data et statistiques (EBDS), Analyse des politiques économiques (APE).

Ce partenariat a pour objet une double diplomation de dix étudiants colombiens qui viennent suivre les deux années du Master et permettra aux étudiants de la Faculté d'Économie et Gestion de bénéficier d'une mobilité sortante selon l'une des trois possibilités de mobilité :

- o 2 semestres pour 3 étudiants par an,
- o 1 semestre par an pour 6 étudiants,
- o une combinaison des 2 à hauteur de 6 semestres par an.

Le diplôme en partenariat international (DPI) est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.a.6. Demande de modifications de l'offre de formation pour 2022/2023

Monsieur Lionel NICOD indique que 3 modifications récurrentes sont concernées :

- La réforme PASS LASS, qui impose d'avoir 1 crédit de la mineure dans les 160 ETCS de la licence, ce qui a entraîné la révision complète des maquettes.
- La mise en place de la stratégie de personnalisation des parcours de licence.
- Le déploiement de la réforme du bachelor universitaire de technologie.

Monsieur Erwan TRANVOUEZ s'enquiert du retour des étudiants et des enseignants sur la première année des BUT.

Madame Sophie LENGRAND-JACOULET répond que les étudiants ont fait partager leur très grande satisfaction, qu'ils aient suivi la formation en apprentissage ou non. En revanche, les enseignants essaient avec un peu plus de difficultés de s'adapter aux nouvelles formes pédagogiques dans un temps restreint.

Monsieur Erwan TRANVOUEZ se réjouit de ce succès, qu'il met en parallèle avec la réduction des flux en filières scientifiques dans les lycées suite à la réforme du baccalauréat.

Madame Fathia TIR s'enquiert des modalités d'évaluation de la satisfaction des étudiants.

Madame Sophie LENGRAND-JACOULET répond que l'évaluation se fait surtout grâce au remplissage du portfolio par les étudiants, qui signale la manière qu'ils ont eue d'appréhender leur année.

La demande de modifications de l'offre de formation pour 2022/2023 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.a.7. Enseignements hors maquette :

o Régularisation 2021/2022

o Campagne de formation continue des diplômes nationaux pour 2022/2023

Monsieur Lionel NICOD rappelle au préalable que les enseignements dispensés à AMU peuvent être suivis dans le cadre de maquette, ou bien en dehors des maquettes.

Parmi les enseignements hors maquette, il y a du renforcement, qui permet aux étudiants d'aller plus loin sur un certain nombre de disciplines qui ne font pas partie de la maquette initiale de leur formation, et du soutien, pour aider les étudiants qui pourraient avoir des difficultés. Ces enseignements ne sont pas crédités, c'est pour cela qu'ils sont qualifiés « hors maquette ».

Madame Véronique MASOTTI demande des précisions sur la mention « tous les L1 » indiquée dans le tableau présenté par Lionel NICOD.

Monsieur Lionel NICOD répond que cela signifie que le public ciblé représente les étudiants de L1. En revanche, les enseignements peuvent être ouverts à tous les étudiants, en fonction de leurs besoins.

Les enseignements hors maquette sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.a.8. Tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour 2022/2023 : avenant

Monsieur Lionel NICOD rappelle que le vote survient suite à la transformation d'un des parcours du master « Psychologie » en deux nouveaux parcours. Les tarifs de formation continue sont mis en place pour ces deux parcours.

L'avenant aux tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour 2022/2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.a.9. Guide des « micro-crédits »

Monsieur Lionel NICOD indique qu'il s'agit d'un guide présentant les diverses modalités d'obtention des microcrédits. À ce jour, il n'existait pas d'outil pour les reconnaître.

Le livret créé l'an dernier a été mis à jour pour répondre aux questions survenues et pour compléter le guide précédent. Il devient le document de référence.

Le guide des « micro-crédits » est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. b. Ressources humaines

2.b.1. Suivi de carrière des enseignants-chercheurs : projet de création d'une commission paritaire

Monsieur Damien VERHAEGHE rappelle que le dispositif fait l'objet d'une évaluation quadriennale depuis 2009. En 2014, l'inscription du suivi de carrière a été intégrée dans le statut des enseignants-chercheurs, mais malgré les évolutions issues des discussions entre les partenaires sociaux et la DGRH, la mise en place du dispositif est encore imparfaite car de nombreuses sections du CNU refusent sa mise en oeuvre.

L'établissement doit prévoir des mesures d'accompagnement professionnel lorsque l'avis rendu par une section du CNU contient des suggestions d'actions. Les directeurs de composantes ont été sollicités pour la dernière fois en 2019.

C'est pour pallier ce manque qu'il est proposé de créer deux commissions : une commission paritaire permanente avec un rôle de répartition des dossiers et une commission paritaire plénière avec un rôle de mise en oeuvre des solutions et leur suivi dans le temps.

Il ajoute que le dispositif sera basé sur le principe du volontariat.

Madame Fathia TIR indique qu'elle suivra l'avis favorable du Comité Technique.

Madame Véronique MASOTTI s'enquiert du système de fonctionnement. Elle évoque une situation personnelle dans laquelle elle n'a reçu ni d'avis, ni de notifications de réception. Par ailleurs, elle ajoute qu'elle n'est pas la seule dans ce cas.

Monsieur Damien VERHAEGHE note le point.

Madame Fathia TIR demande qui est l'interlocuteur privilégié pour ces sujets.

Monsieur Damien VERHAEGHE répond qu'il convient de contacter la Direction des ressources humaines.

Le projet de création d'une commission paritaire est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.b.2. Additif à la campagne d'emplois 2022

Monsieur Damien VERHAEGHE procède à la lecture d'un document diffusé en séance :

« La campagne d'emplois 2022 a été votée lors du conseil d'administration du 15 décembre 2021.

Le 15 juin 2022, la Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences humaines a formulé une demande de recrutement de personnel titulaire Maître de conférences, dans la mesure où un poste de MCF a été attribué à l'établissement dans le cadre de la mise en place de l'Institut Français d'Islamologie, pour une prise de fonction au 15/12/2022 (au plus tard le 31/12/22).

Le 08 juin 2022, La Faculté de Droit et de Science Politique a formulé une demande de recrutement de personnel titulaire Maître de conférences au fil de l'eau, pour remplacer un agent partant à la mutation, pour une prise de fonction au 15/12/2022, (au plus tard le 31/12/22). »

L'additif à la campagne d'emplois 2022 est approuvé à l'unanimité à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.c. Modifications statutaires

2.c.1. Modification des Statuts de l'UFR Sciences

Madame Laurence MOURET indique que ce point fait suite au précédent conseil d'administration lors duquel avait été approuvée l'intégration de l'IRES au sein de la Faculté des Sciences.

Les Statuts ont été modifiés en ce sens, et il a été ajouté pour les enseignants le droit dérogatoire de voter dans deux départements dans le cadre d'un rattachement à titre secondaire.

La modification des statuts de l'UFR Sciences est approuvée à la majorité des membres présents et représentés avec 30 voix pour et 1 abstention.

2.c.2. Évolution de la DOSI vers une Direction du Numérique

Monsieur Serge PORTELLA indique que l'évolution se fera en deux phases, dont la première en 2022 avec l'intégration des projets CIVIS et CEDRE, l'évolution de la gestion du Datacenter, la mise en place d'une cellule sécurité et la prise en charge de quelques fonctionnalités soutiens recherche.

La seconde phase aura lieu en 2023, avec de nouveaux projets SDN, le déploiement du DATACENTER, l'évolution de la relation à l'utilisateur et la poursuite de l'étude du GT évolution de l'aide aux usagers et de la mise en place en 2022 de la partie informatique étude du développement aux autres directions.

Les impacts sur les Statuts sont multiples.

D'abord sur les missions de l'établissement, avec l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de sécurité en relation avec le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information de l'établissement, la participation au déploiement du RGPD et la mise en place des services pour la recherche, que ce soit en hébergeant des infrastructures au sein du DATACENTER de l'établissement ou encore en proposant des services de conseil et de développement pour les unités et structures de recherche au travers du pôle recherche.

Ensuite, l'impact sur les structures se cristallise par la création de nouveaux pôles : un pôle recherche, un pôle Civis, un pôle sécurité et un pôle de soutien au déploiement du RGPD dans l'établissement.

Enfin, la composition du Conseil de la Direction du Numérique connaîtra des changements, avec la création du poste de Vice-président chargé du Numérique.

Monsieur Jean Philippe PROST réitère sa remarque précédente en demandant si une dimension de mesure d'impact du numérique pouvait faire partie de la Direction du Numérique.

Monsieur Serge PORTELLA répond que la DOSI est composée d'un Conseil de gestion qui est là pour valider un certain nombre de choix et qui se réunit 2 fois par an pour valider les dépenses et les financements associés.

Il ajoute par ailleurs que l'impact sur l'environnement est un point qui est toujours présent dans les décisions de la DOSI.

Madame Emmanuelle ROSA s'enquiert de la structure de la consultation et de l'existence d'une éventuelle « clause de revoyure ».

Monsieur Serge PORTELLA indique que plusieurs étapes ont eu lieu depuis le début de la réflexion en 2017.

De plus, le travail mené par l'organisation regroupant l'ensemble des directeurs de campus ou de services a été présenté lors d'une plénière.

Madame Emmanuelle ROSA s'enquiert de la prochaine date de réunion.

Monsieur Serge PORTELLA répond que le Conseil se réunira en 2023 autour de la question de l'aide à l'utilisateur.

Monsieur Max BROUWER demande des précisions sur le domaine de l'aide à l'utilisateur.

Monsieur Serge PORTELLA répond qu'il s'agit de créer un point unique pour l'arrivée des demandes, dans l'objectif d'avoir moins de tickets.

Madame Fathia TIR indique que la CFDT a trouvé que la méthode avait manqué d'information et remercie les personnes présentes pour leurs éclairages sur les modalités de ces enjeux stratégiques.

En revanche, la question du maintien des compétences subsiste toujours compte tenu de la difficulté de recrutement dans le domaine. Elle demande si des agents sont partis et si la DOSI a-t-elle été force de proposition pour valoriser les carrières des agents.

Elle insiste sur l'importance de l'instauration d'un dialogue permanent dans la construction de ce projet.

Monsieur Serge PORTELLA indique que le but du pôle de recherche est de recréer du lien. Il rassure le conseil d'administration en indiquant que les élus y seront associés.

Monsieur Erwan TRANVOUEZ rejoint les propos de Madame Fathia TIR. En effet, depuis quelques années, les utilisateurs ont, pour certains, pris l'habitude de travailler avec des logiciels gratuits, avec des fonctions dégradées.

Le travail collaboratif et le contact ont donc été perdus quelque part et c'est pour cela qu'il souhaite également le retour du dialogue.

Monsieur Serge PORTELLA convient qu'il est important de remettre du lien, mais rappelle qu'il faut tenir compte de la problématique collective également.

L'évolution de la DOSI vers une Direction du numérique est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.d. Divers

2.d.1. Règles de remboursement des déplacements

Madame Brigitte CARPENTIER indique qu'il s'agit d'une période transitoire avant la mise en place du nouveau process dématérialisé en 2023.

Le problème est dû à un fournisseur défaillant auprès de l'ensemble de la communauté et qui s'inscrit dans une situation de reprise forte des déplacements après la période COVID, dans un contexte de difficultés pour les agences et les transporteurs.

La délibération porte d'abord sur l'incitation à ne plus passer par les marchés et donc de supprimer le paragraphe de la délibération votée en janvier 2022 précisant « *hors marché, les remboursements se font au taux non dérogatoire* ».

La délibération porte également sur le fait de diminuer le seuil d'avance, actuellement de 700 €, à titre transitoire jusqu'à fin 2022, à 300 €.

Les règles de remboursement des déplacements sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.d.2. Additif à la vente du bâtiment 115 Canebière à l'EPF PACA

Madame Ségolène DURAND indique qu'il s'agit d'une modification des délibérations réalisées lors d'un conseil d'administration précédent en faveur de la cession du bâtiment 115 Canebière au profit de l'EPF PACA, qui agit pour la Métropole dans un projet de reconfiguration d'un ensemble patrimonial.

L'EPF maintient son souhait, mais avec une anticipation pour répondre à son appel de contrat d'intérêt. L'EPF PACA a proposé à AMU une nouvelle offre dont le prix d'acquisition varie en fonction de la situation de l'immeuble au 1^{er} septembre 2022, à savoir la vente du bâtiment occupé à hauteur de 510 k€, au lieu de l'acquérir vide, pour un montant de 600 k€.

Madame Fathia TIR demande ce qu'est l'EPF.

Madame Ségolène DURAND répond qu'il s'agit de l'Établissement Public Foncier, qui agit pour les opérateurs publics dans le cadre de cessions et de transferts de bâtiments appartenant au domaine public.

L'additif à la vente du bâtiment 115 Canebière à l'EPF PACA est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.d.3. Décision d'inutilité du site Méjanes

Madame Ségolène DURAND indique qu'il s'agit d'une opération de réhabilitation d'un bâtiment du site Jules Isaac en vue d'accueillir le département « Métiers du livre » de l'IUT porté par le Rectorat dans le cadre du CPER 2015-2020.

Les travaux doivent s'achever, selon le dernier planning prévisionnel du Rectorat, au 4^{ème} trimestre 2022. AMU envisage un déménagement du département « Métiers du livre » sur le site Jules

Isaac durant le mois de novembre 2022 et une libération officielle du site de la Méjanes au plus tard pour le 15 décembre 2022.

Compte tenu de la nature du titre d'occupation (bail emphytéotique entre la ville d'Aix-en-Provence et l'État), c'est le Rectorat qui se chargera auprès de l'État de la demande officielle de résiliation du bail emphytéotique.

Le Conseil d'Administration d'Aix-Marseille Université doit attester que cet ensemble immobilier ne présentera plus d'utilité pour l'établissement à compter du déménagement effectif du département « Métiers du livre » de l'IUT et se prononcer sur l'inutilité des locaux du site Méjanes.

Madame Fathia TIR s'enquiert du sort des personnels ?

Madame Sophie LENGRAND-JACOLET répond que les 2 départements déménageront dans un nouveau bâtiment, le personnel également.

Par ailleurs, l'année universitaire se fera sur les deux établissements, le personnel et les étudiants ont été informés de ce déménagement.

Ce déménagement permettra au département de rejoindre le site de l'INSPE et de créer un mini campus.

La décision d'inutilité du site Méjanes est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

**Le Président du Conseil d'administration,
ÉRIC BERTON**

